



Commune Nouvelle de MESNIL-EN-OUCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

Date du Conseil Municipal : **21 avril 2017**

Date de convocation : 14 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : **73**

Nombre de présents : 49

Nombre de représentés par pouvoir : 10

Nombre de votants : **59**

Nombre d'absents : 14

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BEAUDOIN Jérôme, BÉCHET Gaétan, BENSAID Robert, BERTHE Brigitte, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOUT Catherine, GOULLEY Martine, GRAVELAIS Edith, GROULT Daniel, KANEK Michèle, KIFFER Daniel, LEPOITTEVIN Christophe, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, OGER Leïla, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, PROFIT Jean-François, TAVERNIER Sophie, TRIPIER Sylvie, VAMPA Marc, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIALA Alain, VITTEL Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BAERT Olivier (pouvoir à DRAPPIER Michèle), CAPPELLE Hubert (à VANDOOREN Mathieu), FAUCHE Gérard (pouvoir à PETIT Danièle), LECOMTE Alexis (à ADELIN Jean-Michel), LEFEBVRE Pascal (à GROULT Daniel), LEFRILEUX Jean-Claude (à NÉEL Marie-Madeleine), MÉRIMÉE Bruno (à DECROOS Monique), MÉRIMÉE Maxime (à GOULLEY Martine), SCIPION Elodie (à VIALA Alain), VAN DEN DRIESSCHE Agnès (à BÉCHET Gaétan).

Absents : BACKX Olivier, BORDEAU Jean-Pierre, BRIONNE Dominique, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, EDY Noëlle, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GROULT Catherine, LEMONNIER Stéphane, MESNIL Cécile, ROINSARD Roger, VIAL Sylvie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : OGER Leïla et PETIT Danièle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

PROJET DE CABINET MÉDICAL A BEAUMESNIL : ADOPTION DU PROJET

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation en matière d'offre d'accès aux soins. Pour conserver une offre de services convenable pour la population de la Commune Nouvelle, il serait nécessaire de conserver la présence de 4 médecins généralistes, chiffre qui était constaté jusqu'en 2014 (2 à La Barre-en-Ouche et 2 à Beaumesnil).

M. le Maire rappelle que la question médicale est un facteur crucial pour la santé publique de la population, mais également pour l'attractivité de notre territoire rural et l'activité économique et commerciale. En effet, le maintien des pharmacies et des professions paramédicales est intimement lié à la présence d'une offre de soins de premier recours suffisante.

En 2015, la commune de La Barre-en-Ouche a aménagé un premier pôle de santé comportant deux cabinets médicaux ; l'un des deux est loué, le deuxième est disponible pour accueillir un deuxième médecin généraliste. La Commune doit lancer de la communication pour faire connaître cet équipement.

Un constat a été dressé sur Beaumesnil : deux médecins généralistes y exercent, cependant ces médecins seront amenés à prendre leur retraite dans les prochaines années. Le cabinet situé en face de la mairie ne pourra pas être repris dans l'avenir, ne répondant pas aux

normes d'accessibilité. Le cabinet qui est situé dans le même bâtiment que la pharmacie présente une meilleure configuration, avec l'avantage de constituer un embryon de pôle médical. Dans la perspective du départ en retraite imminent du pharmacien, la question de la reprise de la pharmacie se pose : les éventuels candidats pour le rachat de l'officine ont conditionné leur installation à la garantie de disposer dans le village de deux médecins généralistes prescripteurs, dans la durée.

Aussi, dans le double objectif de pouvoir accueillir au total 4 médecins généralistes sur la Commune Nouvelle et de participer au maintien de chacune des deux pharmacies, M. le Maire propose d'engager une opération de création d'un pôle de santé à Beaumesnil.

M. et Mme LAGAUDE Dominique et Marie-Catherine, propriétaires de la pharmacie et du cabinet médical ont fait la proposition de vendre à la commune la partie cabinet médical de leur bâtiment, pour permettre à la Commune de disposer du foncier nécessaire à cette opération. M. le Maire propose donc d'établir un compromis de vente avec M. et Mme LAGAUDE prévoyant :

- le rachat de la partie « cabinet médical » du bâtiment appartenant à M. et Mme LAGAUDE, ainsi que la partie de terrain à usage d'espaces verts et de parking, à la condition suspensive que la vente et la reprise de la pharmacie soient conclues ;
- l'inscription de la Commune Nouvelle dans la copropriété existante avec M. et Mme LAGAUDE et / ou le propriétaire de la partie pharmacie et logement du bâtiment ;
- l'extension du bâtiment pour accueillir un cabinet de médecin généraliste, un cabinet d'infirmières, un secrétariat, une salle d'attente et des toilettes accessibles supplémentaires ;
- le rafraîchissement et la mise aux normes de la partie existante du bâtiment ;
- la location du cabinet médical à Mme LAGAUDE Marie-Catherine pour y exercer son activité de médecin généraliste ;
- l'engagement de Mme LAGAUDE Marie-Catherine de ne pas exercer son activité de médecin généraliste ailleurs qu'à Beaumesnil.

M. le Maire explique que le coût de cette opération inclura :

- l'acquisition de la partie du bâtiment concernée à M. et Mme LAGAUDE, pour un montant conclu à 30 000 €, inférieur à l'estimation de France Domaine s'élevant à 72 000 € ;
- les frais de géomètre, de notaire, d'enregistrement et les frais divers liés à l'acquisition du bâtiment ;
- la maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 20 000 € HT ainsi que les frais divers liés aux études et prestations diverses ;
- les travaux de construction neuve pour un montant estimé à 174 000 € HT ;
- les travaux de réfection de l'existant pour un montant estimé à 27 000 € HT.

M. le Maire propose d'assurer le financement de cette opération par :

- un emprunt correspondant au montant précis engagé en investissement pour cette opération, d'un montant plafond de 350 000 €, pour une durée de 20 ans, avec un remboursement à échéances mensuelles constantes ;
- la perception des loyers mensuels dus par les occupants des différents cabinets, dont le cumul devra permettre de couvrir l'ensemble des frais engagés par la Commune pour le bâtiment (remboursement des annuités en capital et intérêts de l'emprunt, taxes et autres frais liés au bâtiment).

L'opération sera assujettie à la TVA, par le biais de la création d'un budget annexe spécifique, s'agissant d'un bâtiment amené à être loué à des professionnels.

M. le Maire explique que l'objectif est de permettre à la Commune de réaliser une opération blanche sur une durée de 20 ans, qui permet de favoriser le maintien et l'implantation de professionnels de santé sur le territoire, en évitant une distorsion de concurrence avec d'autres professionnels. M. le Maire précise que la Commune assumera en revanche à ses frais le risque de non-location d'une partie du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le lancement du projet de création de cabinet médical à Beaumesnil ;
- d'inscrire le projet au budget primitif 2017 de la Commune Nouvelle, dans le cadre d'un budget annexe spécifique, pour un montant maximal de 350 000 € HT ;
- d'autoriser M. le Maire à signer un compromis de vente avec M. et Mme LAGAUDE Dominique et Marie-Catherine prévoyant les clauses énoncées par M. le Maire.

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « CABINET MÉDICAL DE BEAUMESNIL »

M. le Maire explique que pour gérer le projet de création du cabinet médical de Beaumesnil, il convient de créer un budget annexe spécifique, qui permettra d'effectuer un suivi précis de l'opération. Il précise que ce budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création du budget annexe « Cabinet médical de Beaumesnil » qui sera rattaché au budget de la Commune de Mesnil-en-Ouche ;
- l'assujettissement de ce budget annexe à la TVA ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2017

M. l'adjoint au Maire présente l'ensemble des opérations d'investissement que la Commission des Finances propose d'inscrire au budget primitif 2017, suite aux propositions des commissions de la Commune et des conseils communaux. Cette liste inclut les projets prévus au budget 2016 mais non terminés, par le biais de restes à réaliser, ainsi que des nouveaux projets 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire les opérations d'investissement suivantes au budget primitif 2017 du budget principal de la Commune :

Liste des opérations	Dépenses 2017	Recettes 2017
2015-01 - Mur du cimetière + jardin du souvenir Saint-Aubin-des-Hayes	5 196,00 €	
2015-06 - Vitraux, verrières et poteaux de l'église Saint-Aubin-des-Hayes	15 544,00 €	4 986,00 €
2015-08 - Réfection toiture église Saint-Pierre-du-Mesnil	0,00 €	5 000,00 €
2015-09 - Rue Gustave Mée Beaumesnil	48 569,00 €	
2015-11 - SIEGE Square de l'Eglise La Barre-en-Ouche	7 917,00 €	
2015-21 - Travaux rue du Verger La Barre-en-Ouche	5 357,00 €	
2015-23 - Panneaux de signalisation La Roussière	197,00 €	
2015-25 - Réfection de l'église Sainte-Marguerite-en-Ouche	23 140,00 €	8 938,00 €
2016-05 - Achat de terrain Epinay	2 000,00 €	
2016-14 - Réhabilitation mur église Ajou	9 076,00 €	
2016-15 - Restauration église Saint-Ouen-de-Mancelles Gisay-la-Coudre	168 312,00 €	67 647,00 €
2016-17 - SIEGE extension réseau à Mancelles Ajou	4 259,00 €	
2016-18 - SIEGE La Hunelière Epinay	7 550,00 €	
2016-19 - SIEGE La Nézière Epinay	2 217,00 €	
2016-20 - SIEGE Extension de réseau Granchain	1 596,00 €	
2016-21 - SIEGE Le Castel Granchain	934,00 €	
2016-22 - SIEGE Le Village La Roussière	2 159,00 €	
2016-23 - SIEGE Le Chesnay La Roussière	934,00 €	
2016-24 - SIEGE Route de La Barre Landepéreuse	9 825,00 €	
2016-26 - SIEGE La Ravinière Saint-Aubin-le-Guichard	1 267,00 €	
2016-27 - SIEGE Le Castel Sainte-Marguerite-en-Ouche	934,00 €	
2016-28 - SIEGE Le Mesnil Sainte-Marguerite-en-Ouche	759,00 €	
2016-29 - SIEGE La Bonnelière Thévray	2 476,00 €	
2016-30 - Rénovation logement presbytère Bosc-Renoult-en-Ouche	39 588,00 €	
2016-31 - Réparation toiture et cheminée logement Jonquerets-de-Livet	4 844,00 €	
2016-38 - Rénovation salle des fêtes Thévray	32 153,00 €	
2016-40 - Création du pôle socio-culturel	405 630,00 €	264 820,00 €
2016-42 - Acquisition et aménagement terrain parking école Beaumesnil	78 332,00 €	139 055,00 €
2016-43 - Numérotation des rues Granchain	8 000,00 €	
2016-45 - Acquisition de terrain parking Jonquerets-de-Livet	3 306,00 €	
2016-47 - Aménagement liaison douce La Barre-en-Ouche	33 227,00 €	
2016-48 - Radar pédagogique La Barre-en-Ouche	1 995,00 €	
2016-49 - Grillage et abri-bus Landepéreuse	1 118,00 €	
2016-52 - Panneaux d'agglomération	23 793,00 €	
2016-53 - Isolation salle communale Landepéreuse	16 175,00 €	
2016-54 - Restauration des vitraux de l'église Jonquerets-de-Livet	58 366,00 €	
2016-55 - Travaux route de La Vieille-Lyre La Barre-en-Ouche	36 000,00 €	
2016-58 - Aménagement RD 833 Landepéreuse	19 599,00 €	
2016-60 - Plateau ralentisseur Sainte-Marguerite-en-Ouche	5 968,00 €	
2016-61 - Table de pique-nique mare communale La Roussière	700,00 €	
2016-62 - Réhabilitation Ecole La Barre	825 000,00 €	625 760,00 €
2016-63 - Equipement défibrillateurs	21 756,00 €	7 800,00 €
2017-01 - Equipement informatique divers	13 549,00 €	
2017-02 - Parking cabinet médical La Barre-en-Ouche	6 272,00 €	
2017-03 - Travaux de voirie chemin du Souchet + Chesnay La Roussière	8 280,00 €	
2017-04 - Fresque église du bas d'Ajou	8 200,00 €	
2017-05 - Servitude de passage canalisation station d'épuration La Barre-en-Ouche	500,00 €	
2017-06 - Extension réseau eau station épuration La Barre-en-Ouche	4 816,00 €	
2017-07 - Extension réseau d'eau Saint-Pierre-du-Mesnil	2 587,00 €	
2017-08 - Achat bâtiment CLLID 3CB	1,00 €	
2017-09 - Extension pour défense incendie Château Beaumesnil	1 857,00 €	
2017-10 - Vente de terrain à Epinay	0,00 €	2 188,00 €
2017-11 - Sonorisation salle Conseil Municipal	24 608,00 €	
2017-12 - Travaux SIEGE Eclairage public à Mancelles Ajou	3 717,00 €	
2017-13 - Renforcement électrique à Saint-Aubin-sur-Risle Ajou	17 650,00 €	
2017-14 - Travaux SIEGE Route de La Barre Beaumesnil	1 667,00 €	
2017-15 - Travaux SIEGE Rue des Forges Beaumesnil	7 408,00 €	
2017-16 - Travaux SIEGE Rue Gustave Mée Beaumesnil	1 167,00 €	
2017-17 - SIEGE déplacement de trois candélabres Gisay-la-Coudre	1 667,00 €	
2017-18 - SIEGE La Mare Auzou Gouttières	13 242,00 €	
2017-19 - SIEGE Le Bois des Landes Granchain	6 958,00 €	
2017-20 - SIEGE Enfouissement rue de l'Eglise / RD 159 La Roussière	39 333,00 €	
2017-21 - SIEGE Rue de l'Eglise Landepéreuse	1 667,00 €	
2017-22 - SIEGE La Corandièrue Saint-Aubin-le-Guichard	4 000,00 €	
2017-23 - SIEGE La Bissonnière Sainte-Marguerite-en-Ouche	1 400,00 €	

2017-24 - Equipement pôle ados	2 144,00 €	
2017-25 - Création cheminement piétonnier à Mancelles Ajou	49 449,00 €	12 200,00 €
2017-26 - Restauration mare St-Aubin Ajou	7 390,00 €	
2017-27 - Remplacement fenêtres de la mairie Beaumesnil	37 154,00 €	12 461,00 €
2017-28 - Parking de la salle des fêtes Bosc-Renoult-en-Ouche	15 955,00 €	
2017-29 - Equipement mobilier bureau	8 000,00 €	
2017-30 - Sécurisation école Beaumesnil	10 000,00 €	
2017-31 - Four école Landepéreuse	7 500,00 €	
2017-32 - Jeu extérieur école de Beaumesnil	15 000,00 €	
2017-33 - Changement huisserie mairie / salle communale Epinay	8 050,00 €	
2017-34 - Equipement placard cuisine salle communale Epinay	2 000,00 €	
2017-35 - Création d'un chemin d'accès au terrain d'animation Epinay	11 200,00 €	
2017-36 - Mur du cimetière Gouttières	9 200,00 €	
2017-37 - Remplacement fenêtres de la mairie Granchain	5 033,00 €	
2017-38 - Borne incendie aux Jonquerets-de-Livet	2 400,00 €	
2017-39 - Aménagement mairie La Barre-en-Ouche	14 012,00 €	
2017-40 - Clôture logement de l'école La Barre-en-Ouche	5 179,00 €	
2017-41 - Columbarium La Barre-en-Ouche	6 690,00 €	
2017-42 - Exhumation concessions échues / non entretenues La Barre-en-Ouche	3 600,00 €	
2017-43 - Réfection du bas de la rue de l'Eglise La Barre-en-Ouche	45 588,00 €	
2017-44 - Réparation clocher + changement porte sacristie La Barre-en-Ouche	8 718,00 €	
2017-45 - Travaux à la salle des fêtes (moquette + rideaux) La Barre-en-Ouche	4 000,00 €	
2017-46 - Création mare terrain de moto-cross La Barre-en-Ouche	3 000,00 €	
2017-47 - Amélioration salle des fêtes et logement (chemin accès, cuve fioul) La Roussière	8 978,00 €	
2017-48 - Réassort de vaisselle salle des fêtes La Roussière	3 000,00 €	
2017-49 - Isolation plafond salle des fêtes La Roussière	8 649,00 €	
2017-50 - Armoire frigorifique salle communale Landepéreuse	1 800,00 €	
2017-51 - Rideaux médiathèque	1 000,00 €	
2017-52 - Travaux d'électricité + salle des bains logement Saint-Aubin-des-Hayes	10 000,00 €	
2017-53 - Réfection clôture ancienne école Saint-Aubin-le-Guichard	3 864,00 €	
2017-54 - Réfection toiture mairie / logement Saint-Aubin-le-Guichard	17 381,00 €	
2017-55 - Equipement service technique	50 000,00 €	
2017-56 - Travaux d'aménagement RD 44 Thervay	151 400,00 €	120 454,00 €
2017-57 - Accessibilité bâtiments communaux	49 831,00 €	
2017-58 - Création Plan Local d'Urbanisme	60 000,00 €	
TOTAL	2 753 479,00 €	1 271 309,00 €

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT BEAUMESNIL »

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire, il est nécessaire de prendre les dispositions nécessaires à l'équilibre du budget annexe Assainissement Beaumesnil.

Les opérations d'investissement menées par la commune de Beaumesnil pour construire la station d'épuration (avec nécessité de construire un nouvel équipement à quelques années d'écart) ne peuvent pas être intégralement financées par les redevances des usagers.

En effet, le nombre d'usagers raccordés à cette station (177) n'est pas suffisant pour assumer ces charges. Pour équilibrer le budget 2017, il serait nécessaire d'augmenter la part communale sur la redevance Assainissement de ce service de 1000 %. Cela amènerait à une augmentation trop forte des factures des usagers.

Si une augmentation du montant de la redevance doit être étudiée, elle n'est pas possible dans ces proportions car elle serait insoutenable pour la population.

Considérant que ce sont les charges d'investissement qui pèsent trop lourd dans le budget annexe, M. le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle soit allouée par le budget principal au profit du budget annexe. Cette opération a été opérée en 2015 par la commune de La Barre-en-Ouche pour permettre de la même manière le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration.

M. le Maire propose donc d'abonder le budget annexe Assainissement Beaumesnil de 157 145,83 €, correspondant au capital restant dû au 15 avril 2017 sur l'emprunt contracté par la Commune pour le financement de la station d'épuration.

Cette somme sera prise en charge sur l'état budgétaire de la commune déléguée de Beaumesnil, par l'utilisation d'une partie de l'excédent cumulé de la commune historique de Beaumesnil constaté au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe Assainissement Beaumesnil pour permettre la prise en charge des dépenses d'investissement liées à la construction de la station d'épuration (remboursement du capital

- d'emprunt) qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- de fixer le tarif de cette subvention exceptionnelle à 157 145,83 €, correspondant au capital restant dû au 15 avril 2017 sur l'emprunt contracté par la Commune pour le financement de la station d'épuration ;
 - de préciser que cette subvention est exceptionnelle et non reconductible.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « CABINET MÉDICAL »

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des investissements portés sur ce budget annexe seront financés par un emprunt égal au montant des travaux.

Une somme de 300 € doit cependant être prévue sur la section de fonctionnement pour couvrir les frais de gestion inhérents à la contraction de l'emprunt. Ce budget n'ayant pas de recettes de fonctionnement sur l'année 2017, il doit faire l'objet d'une participation du budget principal à hauteur de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention du budget principal au budget annexe Cabinet médical Beaumesnil d'un montant de 300 € pour permettre la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à la contraction d'un emprunt.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), pour lui permettre d'assurer ses missions en matière d'aide sociale, de cohésion et d'accompagnement des personnes en difficulté. Il rappelle que la charte fondatrice de la Commune Nouvelle prévoit le versement au profit du CCAS, chaque année, du montant du contingent d'aide sociale versé par la Communauté de Communes, soit un montant de 144 209,00 €.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer au Centre Communale d'Action Sociale de Mesnil-en-Ouche une subvention d'un montant de 144 209,00 € au titre de l'année 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget principal**, à la somme de :

- **6 741 777,96 €** en dépenses et recettes de **fonctionnement**
- **3 413 184,42 €** en dépenses et recettes d'**investissement**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT LA BARRE-EN-OUCHE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget annexe « Assainissement La Barre-en-Ouche »**, à la somme de :

- **184 845,91 €** en dépenses et recettes de **fonctionnement**
- **663 050,94 €** en dépenses et recettes d'**investissement**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT BEAUMESNIL »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget annexe « Assainissement Beaumesnil »**, à la somme de :

- **208 330,21 €** en dépenses et recettes de **fonctionnement**
- **90 780,91 €** en dépenses et recettes d'**investissement**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « CABINET MÉDICAL DE BEAUMESNIL »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget annexe « Cabinet médical de Beaumesnil »**, à la somme de :

- **300,00 €** en dépenses et recettes de **fonctionnement**
- **350 000,00 €** en dépenses et recettes d'**investissement**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

La commission des finances a proposé un maintien d'une pression fiscale identique à 2016, dans le double objectif de disposer de moyens suffisants pour mettre en place de nouveaux services et projets tout en maintenant un niveau de fiscalité raisonnable. M. le Maire propose donc d'adopter les taux moyens pondérés de 2016 comme taux 2017, en sachant que ces taux seront appliqués de façon différenciée sur le territoire durant la période de lissage de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir des taux moyens pondérés constatés par les services de l'Etat au titre de l'année 2016 sur la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche pour l'année 2017 ;
- de fixer le produit attendu des impositions directes pour l'année 2017 à 1 209 268 € ;
- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 à :
 - o **10,05 % pour la taxe d'habitation**
 - o **16,10 % pour la taxe foncière sur le bâti**
 - o **28,99 % pour la taxe foncière sur le non bâti**
- de préciser que ces taux d'imposition s'appliqueront de façon différenciée sur le territoire de chaque commune déléguée durant la période de lissage qui commence en 2017 pour quatre années ;
- d'appliquer les taux d'imposition mentionnés ci-dessus sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

AUTORISATION AU MAIRE DE SOLICITER DES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2017 OU PREVUS POUR 2018

Plusieurs projets inscrits au budget primitif 2017 de la Commune peuvent faire l'objet de subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales ou d'autres partenaires publics ou privés.

La contractualisation prévue entre l'Intercom et les services de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre des Contrats de Territoire et de Ruralité devra notamment permettre de mobiliser des fonds sur des projets structurants.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions pour les projets adoptés pour 2017 ou reportés en 2018 mentionnés au compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter toutes subventions pour les projets adoptés pour 2017 ou reportés en 2018 mentionnés au compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Heures supplémentaires pour les élections présidentielles

M. Bernard VANDOOREN demande pourquoi les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées aux secrétaires de mairie qui viennent faire le dépouillement lors des élections.

M. le Maire répond que c'est la même procédure que pour les autres heures supplémentaires, elles sont récupérables, d'autant plus qu'il s'agit d'une mission de base du métier de secrétaire de mairie. M. Olivier GARDINOT a envoyé un mail aux secrétaires de mairie leur demandant de comptabiliser les heures supplémentaires qu'elles auront effectuées lors des scrutins.

M. Mathieu VANDOOREN, demande s'il est vraiment légal de disposer de 16 bureaux de vote et s'il ne serait pas logique de tout simplifier et ne faire qu'un bureau de vote unique.

M. Olivier GARDINOT répond que c'est une obligation légale dans chaque commune déléguée, il doit y avoir un bureau de vote.

SDOMODE :

M. COURTOUX Thomas, informe que l'accès à la déchetterie est désormais payant pour les agriculteurs, mais uniquement pour leur activité professionnelle et non pour leurs déchets personnels. Il ne comprend pas le sens de cette disposition.

M. le Maire répond que c'est effectivement une décision du SDOMODE pour faire en sorte que les déchets des professionnels (quel que soit leur statut : commerces, industries, artisans, agriculteurs) soient financés par une contribution au réel.

Véhicules de services :

Mme Dalilha LEVEAU demande où sont stationnés les véhicules de service la nuit et les week-ends.

M. le Maire répond que les véhicules de service sont mis à disposition uniquement d'agents qui ont une astreinte et sont donc stationnés à leur domicile pour pouvoir se déplacer n'importe quand en cas d'urgence. Il est précisé que le mini-bus est amené à être utilisé les week-ends, notamment pour les associations sportives.

M. le Maire déclare la séance levée à 22^H04.

ADELINE Jean-Michel	BACKX Olivier absent	BAERT Olivier pouvoir à DRAPPIER M.	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte	BERTHE Claude
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre absent	BRIONNE Dominique absent	BRUT Nicolas
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert pouvoir à VANDOOREN M.	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
DECROOS Monique	DESFRESNE Anthony absent	DEVAUX Anthony absent	DORGÈRE François
DRAPPIER Michèle	DUVOUX Dominique	EDY Noëlle absente	ESNOULT Catherine
FAUCHE Gérard pouvoir à PETIT D.	FUCHÉ Fabienne absente	GIBOURDEL Jean-Pierre absent	GOULLEY Martine
GRAVELAIS Edith	GROULT Catherine absente	GROULT Daniel	KANEB Michèle
KIFFER Daniel	LECOMTE Alexis pouvoir à ADELINE JM.	LEFEBVRE Pascal pouvoir à GROULT D.	LEFRILEUX Jean-Claude pouvoir à NEEL M-M.
LEMONNIER Stéphane absent	LEPOITTEVIN Christophe	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre . .

L'HOMME Roseline	MADELON Jean-Louis	MARIN Thierry	MARTIN Jean
MERIMEE Bruno pouvoir à DECROOS M.	MERIMEE Maxime pouvoir à GOULLEY M.	MESNIL Cécile absente	MICHOUX Jean-Pierre
MONTIER Jean-Noël	NEEL Marie-Madeleine	OGER Leïla	PERCQ Gérard
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	PETIT Danièle	PICOT Christian
PREVOST Jean-Jacques	PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger absent
SCIPION Elodie pouvoir à VIALA A.	TAVERNIER Sophie	TRIPIER Sylvie	VAMPA Marc
VAN DEN DRIESCHE A. pouvoir à BECHET G.	VANDOOREN Bernard	VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie absente
VIALA Alain	VITTET Gérard	VIVIEN Vincent absent	WERS Stanislas
WNUK Jean			